

Syndicat CGT Territoriaux de Perpignan Mairie - PMMCU - CCAS

## UNE HAUSSE DU SMIC ET C'EST LA CARRIERE DES CATEGORIES C1 QUI STAGNE!

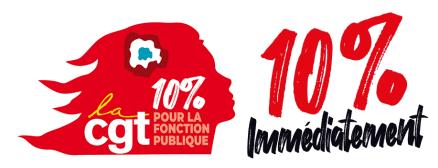
Mars 2023.

Le SMIC a été revalorisé au 1er janvier et une fois de plus, le pouvoir exécutif s'est contenté du minimum légal en procédant à une augmentation de 1,8%. En conséquence, le SMIC se situe donc à 1709,28 euros bruts mensuels depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Cette hausse très minime a pourtant conduit le salaire minimum de la Fonction publique à être en dessous de ce montant. Par un décret, le gouvernement a donc procédé à une revalorisation du traitement le plus bas mais de 1,8 % seulement.

Le salaire minimum de la Fonction publique correspond à celui versé à l'indice majoré 353. Mais aucun autre salaire n'est impacté par cette revalorisation, pas davantage que la grille indiciaire n'est modifiée. Ainsi, les 7 premiers échelons de la catégorie C1 pour lesquels les traitements correspondants sont inférieurs à 1712,06 euros sont rémunérés à hauteur de l'indice 353, ce qui fait qu'un passage à un échelon supérieur

ne conduit à aucune augmentation salariale, soit, potentiellement, 9 années de stagnation salariale! Une honte!

Et encore, lorsque l'on accède au 8e échelon qui se situe à l'indice 354 ne gagne-t-on qu'environ 3,09 euros nets mensuels en bas de sa feuille de paie.



Face à cette situation contraire aux principes statutaires, la CGT a d'ailleurs introduit un recours auprès du Conseil d'État.

Pour se limiter à deux illustrations supplémentaires, notons que le salaire d'entrée dans la catégorie B ne se situe que 0,8 % net mensuel au-dessus du salaire minimum et que celui de la catégorie A n'est supérieur au SMIC que de 10,5 % depuis le 1er janvier!

De nouveau, cela démontre que les seules réformes catégorielles et leurs dispositifs parcellaires constituent des palliatifs qui, sans augmentation générale, conduisent à des détériorations inacceptables de la grille indiciaire. Il faut donc d'urgence revaloriser le point d'indice et une refonte complète des grilles.

La CGT revendique une première mesure à hauteur de 10 %, un mécanisme d'indexation sur l'inflation et des mesures fortes pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Cela permettrait aussi de nouvelles recettes pour le financement des retraites. Une raison de plus pour se mobiliser contre l'actuelle réforme des retraites!

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com site Internet : https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/
Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67